

ADMINISTRATION - DIRECTION

CONTROLE au 31 décembre 1999

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur Noël DUPUY

1er Vice Président :

Monsieur Robert FRANCHINEAU

Vice-Présidents :

Monsieur Pierre BOUREAU

Monsieur Jean-Claude THIOULET

Membres du Bureau :

Monsieur Serge COUSSEAU

Monsieur Gérard LEVEQUE

Monsieur Jack SENECHAULT

Monsieur Odet TRIQUET

Administrateurs :

Madame Ghislaine BOUNILLIAU

Monsieur Jean-Claude BERTRAND

Monsieur André CHEVALET

Monsieur Serge COUSSEAU

Monsieur Olivier FLAMAN

Monsieur Gérard FOURESTIER

Monsieur Yves GARGOUIL

Monsieur Gérard LEVEQUE

Monsieur Bernard MASSICOT

Monsieur JACK SENECHAULT

Monsieur François SOULET

Monsieur Odet TRIQUET

Monsieur Patrice VALLEE

Monsieur Henri VEDRENNE

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général :

Monsieur Alain STRUB

Directeurs Généraux Adjointes :

Monsieur Bernard MERLET

(Monsieur Patrice CHERAMY depuis le 01/01/2000)

Monsieur Gilbert PICOT

Comité de Direction :

Monsieur Hubert BAILLY

Monsieur Denis BOCQUET

Monsieur François BROQUEREAU

Monsieur Dominique DELUGEARD

Monsieur Gilles MORIN

Monsieur Gilles PESME

Monsieur Bernard TRANCHANT

Monsieur Gérard VINCENT

Direction Agences Vienne

Direction Marchés de Proximité

Direction Financière et du Contentieux

Direction Ressources Humaines

et Communication Interne

Direction Agences Indre et Loire

Direction Opérations Bancaires

Direction Informatique et Logistique

Direction Entreprises et International

CONTROLE

Titulaires :

Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT

10, rue du Président Herriot

44000 NANTES

Cabinet BECOUZE et associés

32, rue de Rennes

49000 ANGERS

Suppléants :

Monsieur MOINARD Jean-Paul

3, rue Georges Servant

86000 POITIERS

Monsieur MESSIE Jean-Paul

32, rue de Rennes

49000 ANGERS

S O M M A I R E

RAPPORT D'ACTIVITE	1
RAPPORT DE GESTION	3
LES PERSPECTIVES 2000	6
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS	8
- BILAN	
- COMPTE DE RESULTAT	
- NOTES ANNEXES	
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS	29
- BILAN	
- COMPTE DE RESULTAT	
- NOTES ANNEXES	
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39
RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE	41

RAPPORT D'ACTIVITÉ



LA CONJONCTURE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Après un premier semestre atone, l'activité, stimulée par un environnement international porteur, a connu une forte reprise au second semestre 1999. Néanmoins, la progression du Produit Intérieur Brut n'atteint que 2,7 % au lieu de 3,4 % en 1998.

Bien que boudée par les ménages, la mise en place de l'Euro explique en partie la bonne situation conjoncturelle de la France.

Avec une progression de 7,5 %, la vigueur des investissements des entreprises perdure.

La consommation des ménages, en retrait par rapport à 1998, est restée néanmoins soutenue.

Le rythme annuel de l'inflation a légèrement augmenté, le glissement annuel des prix à la consommation est en effet passé de 0,3 % en 1998 à 1,3 % en 1999.

La bonne orientation de l'emploi s'est confirmée, le taux de chômage atteint désormais 10,8 % de la population active, soit 1 point de moins qu'à fin 1998.

LE CONTEXTE FINANCIER

L'accélération de la croissance des économies développées a renforcé les risques de tensions inflationnistes, notamment en raison du relèvement des prix des matières premières et de l'amélioration du marché de l'emploi ; les Banques Centrales ont donc été conduites à durcir leur politique monétaire. Cette conjoncture a induit une hausse des taux et particulièrement des taux obligataires. Ainsi, les taux des emprunts du Trésor Français à 10 ans (OAT) terminent l'année 1999 à 5,36 %, enregistrant une hausse de l'ordre de 150 points de base.

L'année 1999 aura été une année particulièrement faste pour les marchés boursiers. Faisant suite à une année 1998 déjà très favorable, l'indice CAC 40 a connu une véritable envolée de 51 %.

LE CONTEXTE BANCAIRE

La restructuration du paysage bancaire français est entrée dans une phase plus active.

La reprise de la demande de crédit constatée en 1998 s'est amplifiée en 1999.

Malgré l'évolution haussière des taux longs, les marges d'intermédiation ont continué à se dégrader, dans un contexte de concurrence exacerbée.

Au-delà de l'accroissement de l'activité commerciale, les établissements bancaires ont profité d'une conjoncture particulièrement favorable sur les marchés financiers.

Les banques françaises ont pu ainsi progresser dans l'amélioration de leur rentabilité.

L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

LA COLLECTE DES RESSOURCES

Au 31 décembre 1999, l'encours global de la collecte atteint 46,5 Milliards de Francs.

Globalement, en encours moyen, la collecte des ressources progresse de 4,9 %. La part de marché bancaire s'améliore pour s'établir à 41 %.

En structure, la situation de la collecte de la Caisse Régionale est la suivante :

L'encours moyen des Ressources Monétaires, de 7 Milliards de Francs, affiche une progression de 5,2 %.

Les dépôts à vue progressent de 6,5 %. Dans le même temps, la collecte monétaire rémunérée affiche une régression de son encours de 23 %, reflet de la faiblesse des taux courts de marché.

L'épargne Crédit Agricole enregistre un fléchissement de sa croissance, avec un rythme de progression à 3,1 %. Les encours des Livrets et de l'Épargne-Logement croissent respectivement de 7,2 % et de 8,3 %. L'encours des émissions permanentes et périodiques est en régression de 3,7 %.

Les OPCVM enregistrent une très forte progression de 19,7 % et les produits d'assurance épargne connaissent toujours un vif succès avec un accroissement de 10,2 %.

L'EVOLUTION DE LA GAMME ET DES SERVICES

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a fortement développé l'équipement de sa clientèle en Comptes Services Crédit Agricole ; c'est ainsi qu'un client particulier sur deux utilise cette offre globale de services bancaires au quotidien.

Pour enrichir cette gamme de Comptes Services, la Caisse Régionale a lancé, en fin d'année, le Compte Service Professionnel.

Destiné à la clientèle des jeunes, une offre de crédits adaptée à leurs principales attentes a été élaborée par le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, pour les accompagner dans la préparation du permis de conduire, dans leurs études et leur première installation.

Pour faciliter l'accès d'une large clientèle à l'épargne boursière, la Caisse Régionale propose une offre de PEA à Abonnement qui permet à chacun de constituer des placements à son rythme.

Enfin, le Crédit Agricole a participé à la réussite du lancement de l'expérience de Porte-Monnaie Electronique "Monéo" sur l'agglomération de TOURS.

LES CREDITS

Sur un marché toujours très largement concurrentiel, grâce à une progression significative de 24 % des réalisations des crédits à moyen et long terme, l'encours global des crédits progresse de 1 265 Millions de Francs, soit 5,1 %, pour s'établir à 26,2 Milliards de Francs.

La Caisse Régionale détient 44 % du marché bancaire des crédits.

Le marché des particuliers continue d'afficher une dynamique soutenue avec la mise en place de nouveaux crédits à moyen et long terme d'un montant de 3,7 Milliards de Francs, en accroissement de 25 %.

Les crédits au logement enregistrent un résultat remarquable. Le montant des réalisations nouvelles est proche de 3 Milliards de Francs, en progression de 32 %. L'encours de ces crédits progresse de 7 % et la part de marché bancaire atteint 46 %.

Pour les crédits à la consommation, l'encours atteint 1,6 Milliard de Francs, en accroissement de 8 %.

Dans une conjoncture incertaine, le niveau des investissements en agriculture est demeuré soutenu. Le montant des réalisations nouvelles à moyen et long terme s'élève à 826 Millions de Francs, en accroissement de 7 %.

La part des financements de machinisme agricole dans le cadre du partenariat AGILOR s'établit à 265 Millions de Francs, montant identique à celui de 1998.

La progression de l'investissement des Collectivités Locales s'est confirmée en 1999 ; le montant des réalisations nouvelles croît de 23 % pour atteindre 412 Millions de Francs.

Concernant les prêts aux Entreprises, dans un contexte concurrentiel marqué, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a su profiter des retombées favorables du dynamisme de l'économie française. Les réalisations des créances à moyen et long terme, en accroissement de 35 %, s'établissent à 1 280 Millions de Francs.

	1998	1999	Évolution en %
Encours de la collecte	44 234	46 539	5,2
Encours des prêts	24 988	26 255	5,1

(en millions de francs)

RAPPORT DE GESTION



LES ELEMENTS FINANCIERS DE LA CAISSE REGIONALE DE LA TOURAINE ET DU POITOU (comptes sociaux)

LE BILAN

A l'actif :

Le total du bilan s'établit à 32,825 Milliards de Francs, en progression de 9 %.

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	1999	1998
Crédits clients	77,0	79,6
Trésorerie et Banques	11,4	8,1
Immobilisations et titres	10,0	9,9
Comptes encaissements et régularisation	1,6	2,4
TOTAL	100,0	100,0

La structure de l'actif du bilan a évolué en 1999 :

- Les crédits à la clientèle représentent 77 % de l'actif, en régression de 2,6 points, malgré une progression significative de l'encours de crédits.

- Le poste "Trésorerie et Banques" enregistre le placement des excédents monétaires de la Caisse Régionale tant à vue qu'à terme. Il représente 11,4 % au lieu de 8,1 % en 1998, soit une progression de 3,3 points. Cet accroissement provient, d'une part de la croissance de la ressource monétaire et, d'autre part, de la couverture du risque de taux par des placements monétaires à la CNCA.

- Le poste "Immobilisations et Titres", en progression, représente 10 % de l'actif. L'accroissement substantiel des titres de participation provient essentiellement de l'augmentation de capital de la CNCA pour 146 Millions de Francs et de la prise de participation SACAM CONSOMMATION pour 70 Millions de Francs représentant la participation de la Caisse Régionale dans le rachat de SOFINCO.

Au passif :

Structure du passif (en pourcentage)

	1999	1998
Opérations internes au Crédit Agricole	65,5	64,9
Comptes créditeurs de la clientèle	22,7	23,2
Comptes de tiers et divers	1,7	1,7
Provisions et dettes subordonnées	2,3	2,3
Capitaux propres	7,8	7,9
TOTAL	100,0	100,0

- Le poste "opérations internes au Crédit Agricole", en accroissement de 0,6 point, représente 65,5 % du passif puisqu'il inclut principalement les avances en miroir de la collecte et les avances traditionnelles CNCA.

- Les comptes créditeurs de la clientèle représentent 22,7 % et sont en légère régression de 0,5 point, malgré la progression significative des encours.

- Les capitaux propres comprennent le capital social pour 495 Millions de Francs, les réserves pour 1 871 Millions de Francs. Ils affichent une progression de 7 %.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit. Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

LIBELLE	31/12/99	31/12/98
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	707 163	722 856
Produits nets de commissions	460 143	391 329
Produits nets sur opérations financières	79 614	74 720
Autres produits nets d'exploitation	108 047	109 797
PRODUIT NET BANCAIRE	1 354 967	1 298 702
Frais de personnel	479 550	466 384
Autres frais administratifs	324 478	321 871
Dotations aux amortissements	66 744	65 675
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	484 195	444 772
Dotations nettes provisions s/créances et Hors-Bilan	-91 357	-67 753
Résultat net s/immob. financières et corporelles	-3 634	-434
Dotations/reprises FRBG	-30 145	-5 094
Résultat exceptionnel	-33 667	-70 038
Charge fiscale	-141 886	-132 874
RESULTAT NET	183 506	168 579

(en milliers de Francs)

LE PNB

Le Produit Net Bancaire, de 1,355 Milliard de Francs, progresse de 4,3 %.

L'activité d'intermédiation, impactée par l'érosion des marges crédits, voit sa part dans le PNB se réduire, passant de 64 % en 1998 à 60 % en 1999 ; l'accroissement des encours n'a compensé que partiellement la baisse des taux.

L'accroissement de la facturation des opérations et services bancaires, qui représente désormais 19 %, compense la régression de l'activité d'intermédiation.

Profitant de la bonne tenue des marchés financiers, la contribution de la gestion financière progresse d'un point pour s'établir à 21 %.

La croissance du PNB est essentiellement tirée par la progression de la part issue de la facturation des services et de la gestion financière.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES

Les charges de fonctionnement demeurent contenues et s'établissent à 871 Millions de Francs en accroissement de 2 %.

Les charges de personnel, à 479 Millions de Francs, affichent une progression de 2,8 %.

Les autres charges, toujours bien maîtrisées, progressent de 1 % pour s'établir à 391 Millions de Francs.

LE REVENU BRUT D'EXPLOITATION

Il s'élève à 484 Millions de Francs et croît de 39 Millions de Francs, soit 9 %.

LE RESULTAT NET

Le ratio "créances douteuses et litigieuses sur toutes créances" est à nouveau en amélioration, pour s'établir à 5,3 % au lieu de 5,9 % à fin 1998.

Le niveau de couverture des risques a également été conforté, pour être porté de 68,9 % à 70,5 % (63,8 % en capital).

La modification du coefficient de décentralisation par la CNCA de l'épargne collectée, de 25 % à 33,33 %, s'est accompagnée de la décentralisation, à même proportion, de la provision pour Epargne-Logement pour un montant de 25 Millions de Francs, dotée par la Caisse Régionale en FRBG pour le même montant.

Par ailleurs, l'accord national sur la réduction du temps de travail intègre un dispositif de préretraite ; le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a pris en compte l'incidence de cet accord en constituant une provision de 42 Millions de Francs au titre des départs prévisibles.

Après imputation de l'impôt sur les sociétés de 142 Millions de Francs, le résultat net s'établit à 183,5 Millions de Francs en progression de 9 %.

LES RATIOS DE GESTION

Les ratios de rentabilité confirment l'amélioration de la rentabilité du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les charges de fonctionnement) s'établit à 64,3 %, au lieu de 65,7 % en 1998, soit une amélioration de 1,4 point, conforme aux orientations stratégiques de la Caisse Régionale.

Le rendement sur bilan (ROA) atteint 0,53 % au lieu de 0,51 % l'exercice précédent.

La rentabilité des Fonds Propres (ROE) est aussi en amélioration et s'élève à 7,8 %.

LE SUIVI ET LE CONTROLE DES RISQUES

LE RATIO DE SOLVABILITE EUROPEEN

Avec un ratio de solvabilité à 11,40 %, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou présente une structure financière solide et dispose des capitaux propres nécessaires pour assurer ses ambitions de développement.

LA REGLE DE DIVISION DES RISQUES

La mesure se fait tous les trimestres selon deux normes :

- Le total des crédits consentis à un même emprunteur ne doit pas excéder 25 % des Fonds Propres de la Caisse Régionale.

- Le montant total des crédits consentis aux principaux bénéficiaires, dont les risques dépassent pour chacun d'entre eux 10 % des Fonds Propres nets, est limité à 8 fois les Fonds Propres nets.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou respecte largement ces deux normes au 31 décembre 1999.

LE COEFFICIENT DE LIQUIDITE

Le Comité de la Réglementation Bancaire impose aux établissements de crédit de présenter un coefficient de liquidité supérieur à 100 %.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a respecté cette norme au cours de l'exercice 1999 et, au 31 décembre, le coefficient de liquidité s'élève à 134 %.

LA SURVEILLANCE DES RISQUES DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE

Dans le cadre du dispositif réglementaire concernant la surveillance des risques de marché, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou n'est pas individuellement assujéti à ces dispositions.

L'activité des produits dérivés est peu significative ; d'une part, le Produit Net Bancaire issu de cette activité représente 1,3 % du PNB global et, d'autre part, ces opérations sont effectuées auprès de la CNCA.

LE SUIVI ET CONTROLE DES RISQUES

Le règlement 97-02, édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, précise les

dispositions à mettre en œuvre en terme de Contrôle Interne. Il est applicable depuis le 1er octobre 1997.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'est résolument engagée dans cette démarche. Elle a formalisé les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures : de marché et de taux, de contreparties, d'organisation comptable, de sécurité des systèmes d'information.

Deux présentations ont été effectuées au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale en 1999. Un rapport annuel de Contrôle Interne est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à l'Inspection Générale de la CNCA et à la Commission Bancaire.

LE CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT

L'EVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES

Au 1er janvier 1999, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou avait 1 267 501 Certificats Coopératifs d'Investissement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 1999 a offert la possibilité à chaque titulaire de Certificat Coopératif d'Investissement d'opter pour le paiement du dividende en CCI.

En application de cette décision, le capital social a été augmenté de 311 130,50 Euros (2 040 882,29 FRF) et porté de 75 176 949 Euros (493 128 459,35 FRF) à 75 488 079,50 Euros (495 169 341,64 FRF) par l'émission de 20 402 Certificats Coopératifs d'Investissement portant le nombre total à 1 287 903 au 31 décembre 1999.

LA VALEUR BOURSIERE

Au cours de l'exercice, le cours du CCI a progressé de 19,5 % pour s'établir à 68,50 Euros (449 FRF) le 30 décembre 1999.

Le volume annuel des transactions a été de 130 200 opérations, soit en moyenne 513 titres par jour.

Sur le cours de clôture de 68,50 Euros (449 FRF), la capitalisation boursière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'établit à 339 Millions d'Euros (2 224 Millions de Francs) soit 12 fois le résultat.

LE RENDEMENT DU TITRE

Pour l'exercice 1999, il est proposé aux porteurs de CCI un dividende de 1,50 Euro (9,84 FRF) soit un montant brut de 2,25 Euros (14,76 FRF), compte tenu de l'avoir fiscal de 50 % au profit de la clientèle de particuliers. Cette rémunération assure un rendement brut de 3,70 % sur le cours moyen. Le bénéfice net par action est de 37,10 Francs au lieu de 34,20 Francs en 1998, soit une progression de 8,5 %.

SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES

	Individuels 1999	Consolidés		Ecart en %	
		1999	1998	Consolid./ Individuels	Consolid. 1999/1998
RESULTAT					
Produit Net Bancaire	1 354 967	1 382 007	1 324 691	2,0%	4,3 %
Résultat Brut d'Exploitation	484 195	509 838	468 122	5,3%	8,9 %
Dotations Nettes aux Provisions	91 357	98 334	73 998	7,6%	32,9 %
Charges Fiscales	141 886	114 224	128 399	-19,5%	-11,0 %
Résultat Net	183 506	219 041	189 650	19,4%	15,5 %
BILAN					
Total Bilan	32 825 909	32 957 641	30 238 150	0,4%	9,0 %
Capitaux Propres	2 548 201	2 754 294	2 586 813	8,2%	6,5 %

En application de l'instruction n° 91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d'établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés.

Ainsi, depuis cette date, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 59 Caisses Locales.

L'impact de cette consolidation concerne principalement trois postes :

- les Capitaux Propres : + 206 Millions de Francs,
- le PNB : + 27 Millions de Francs,
- le Résultat : + 35 Millions de Francs.

Les incidences proviennent, pour l'essentiel, de :

- l'élimination des écritures réciproques,
- la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- du retraitement des crédits-bails.

LES PERSPECTIVES 2000

Dans le respect de ses valeurs et dans le cadre de ses orientations stratégiques, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou va continuer à s'appuyer à la fois sur son réseau d'agences et sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour poursuivre son développement sur ses marchés, concrétisé tout à la fois par :

- des objectifs commerciaux ambitieux,
- un objectif de compétitivité exprimé par l'amélioration de son Coefficient d'Exploitation.

Cette perspective de développement est résolument fondée sur la satisfaction de ses clients et s'appuie sur :

- un service de base dont la qualité est améliorée en permanence,
- une capacité à répondre vite et bien aux attentes de ses clientèles là où elles se trouvent,
- la pertinence de ses conseils et la chaleur de son accueil.

Pour cela, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou :

- innove dans ses offres, en proposant, par exemple, le Compte Service Professionnel, la carte Maestro, le Porte Monnaie Electronique, un service de Cautionnement pour les prêts au logement,

- développe l'utilisation de canaux de distribution et de communication modernes, avec l'objectif de rendre la banque sans cesse plus pratique et disponible pour ses clients. C'est la Banque par téléphone, par minitel, par internet, par des automates, etc.

- continue à préparer le passage à l'euro avec l'objectif de faciliter le franchissement de ce cap par ses clients.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou de demain est donc en marche. Il est résolument tourné vers son avenir, pour la satisfaction de sa clientèle.

Principaux chiffres significatifs	31/12/99		31/12/98	31/12/97
COMPTES SOCIAUX	Euros	Francs	Francs	
BILAN (en milliers de F. et milliers d'Euros)				
Total du bilan	5 004 278	32 825 909	30 137 097	28 985 398
Fonds Propres ⁽¹⁾	474 724	3 113 983	2 911 017	2 736 319
Capital social	75 488	495 169	492 964	490 830
(dont Certificats Coopératifs d'Investissement)	19 640	128 833	126 750	124 616
COMPTE DE RESULTAT (en milliers de F. et milliers d'Euros)				
Produits d'exploitation bancaire	382 283	2 507 611	2 519 228	2 554 289
Produit net bancaire	206 563	1 354 967	1 298 702	1 251 403
Résultat brut d'exploitation	73 815	484 195	444 772	420 291
Impôts sur les bénéfices	21 630	141 886	132 874	128 448
Bénéfice net	27 975	183 506	168 579	158 034
Intérêts aux parts sociales	1 899	12 456	12 451	16 480
Dividende aux CCI	1 932	12 672	11 972	11 714
Dividende brut par CCI aux particuliers (en Francs et en Euros)	2,25	14,8	14,2	14,1
Bénéfice net par action (en Francs et en Euros)	5,66	37,1	34,2	32,2
MOYENS				
Effectif moyen	1 542		1 498	1 432
Nombre de guichets permanents	130		129	127
Nombre de guichets périodiques	66		69	72
Nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB / GAB) et automates bancaires	200		171	135
Nombre de comptes chèques	399 608		392 856	386 934
SOCIETARIAT				
Nombre de Caisses Locales	59		59	59
Nombre de sociétaires de Caisses Locales	192 677		189 228	186 870

(1) Après résultat conservé et dettes subordonnées

ANNEXE AUX COMPTES
INDIVIDUELS ANNUELS



BILAN AU 31 DECEMBRE 1999 (en milliers de francs)

ACTIF	1999	1998	PASSIF	1999	1998
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	370.791	121.002	Dettes sur les établissements de crédit :	42.185	4.832
- Caisse, banques centrales, CCP	370.791	121.002	- A vue	41.184	3.071
- Effets pub. et valeurs assimilées	0	0	- A terme	1.001	1.761
Créances sur les établissements de crédit :	31.446	956	Opérations internes au CA :	21.492.630	19.558.965
- A vue	31.446	956	- Comptes ordinaires	1.217.982	376.753
- A terme	0	0	- Comptes et avances à terme	20.274.648	19.182.212
Opérations internes au CA :	3.323.392	2.328.694	Comptes créditeurs de la clientèle	7.370.764	6.914.289
- Comptes ordinaires	10.782	11.614	- Comptes d'épargne à régime spécial :	88.999	44.321
- Comptes et avances à terme	3.312.610	2.317.080	. A vue	88.999	44.321
Créances sur la clientèle :	25.278.902	23.971.235	- Autres dettes :	7.281.765	6.869.968
- Créances commerciales	203.036	243.186	. A vue	6.997.046	6.599.698
- Autres concours à la clientèle	24.710.433	23.515.763	. A terme	284.719	270.270
- Comptes ordinaires débiteurs	365.433	212.286	Dettes représentées par un titre :	76.329	85.440
Opérations sur titres	1.509.295	1.450.679	- Bons de caisse	18.270	22.971
- Obligations et autres titres à revenu fixe	511.225	526.596	- Titres du marché interbancaire et TCN	58.059	62.469
- Actions et autres titres à revenu variable	998.070	924.083	Comptes de tiers et divers	534.629	509.065
Valeurs immobilisées	1.778.161	1.538.654	- Autres passifs	107.344	97.536
- Participations et activité de portefeuille	1.387.639	1.136.487	- Comptes de régularisation	427.285	411.529
- Titres de filiales	4.481	16.504	Provisions et dettes subordonnées	759.606	680.218
- Immobilisations incorporelles	14.296	14.744	- Provisions pour risques et charges	153.149	112.221
- Immobilisations corporelles	371.745	369.812	- Provisions réglementées	2.788	2.788
Actionnaires ou associés			- Dépôts de garantie à caractère mutuel	261	414
- Actions propres	198	1.107	- Fonds pour risques bancaires généraux	113.017	82.872
Comptes de tiers et divers	533.724	725.877	- Dettes subordonnées	490.391	481.923
- Autres actifs	236.604	237.888	Capitaux propres	2.549.766	2.384.288
- Comptes de régularisation	297.120	487.989	- Capital souscrit	495.169	492.964
TOTAL ACTIF	32.825.909	30.137.097	- Primes d'émission	432.703	428.347
			- Réserves	1.438.388	1.294.398
			- Résultat de l'exercice	183.506	168.579
			TOTAL PASSIF	32.825.909	30.137.097

(en milliers de francs)

HORS-BILAN

	1999	1998
1° ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	4.015.357	3.913.906
Engagements internes au Crédit Agricole	330.000	410.000
Engagements en faveur de la clientèle	3.685.357	3.503.906
Engagements de garantie	537.231	463.428
Engagements internes au Crédit Agricole	48.281	16.093
Engagements d'ordre de la clientèle	488.950	447.335
2° ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	304.738	243.609
Engagements internes au Crédit Agricole	304.738	243.609
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3.454.984	4.236.418
Engagements reçus d'établissements de crédit	257.883	332.992
Engagements internes au Crédit Agricole	3.197.101	3.903.426
Engagements reçus de la clientèle		

COMPTE DE RESULTAT (en milliers de francs)

	1999	1998
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés :	1.770.986	1.889.123
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	5.196	1.580
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations internes au Crédit Agricole	190.661	205.231
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1.535.727	1.642.196
+ Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	39.304	40.066
+ Autres intérêts et produits assimilés	98	50
- Intérêts et charges assimilées :	1.116.996	1.198.238
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	144	1.031
- Intérêts et charges assimilées sur opérations internes au Crédit Agricole	1.074.534	1.142.417
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	38.277	49.275
- Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	2.380	3.376
- Autres intérêts et charges assimilées	1.661	2.139
+ Revenus des titres à revenu variable	53.173	31.971
+ Commissions (produits)	506.215	436.811
- Commissions (charges)	46.072	45.482
+ Gains sur opérations financières	79.614	74.720
+ Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	0	0
+ Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	62.465	61.314
+ Solde en bénéfice des opérations de change	1.573	3.044
+ Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	15.576	10.362
- Pertes sur opérations financières	0	0
- Solde en pertes des opérations sur titres de placement	0	0

	1999	1998
Autres produits et charges ordinaires		
+ Autres produits d'exploitation	120.299	124.869
+ Autres produits d'exploitation bancaire	81.063	82.655
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	39.236	42.214
- Charges générales d'exploitation	804.028	788.255
- Frais de personnel	479.550	466.384
- Autres frais administratifs	324.478	321.871
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles ou corporelles	66.744	65.675
- Autres charges d'exploitation	13.812	16.701
- Autres charges d'exploitation bancaire	8.430	6.743
- Autres charges d'exploitation non bancaire	5.382	9.958
- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	91.357	67.753
+ Solde en bénéfice des corrections de valeurs sur immobilisations financières	0	1.195
- Solde en perte des corrections de valeurs sur immobilisations financières	2.074	0
+ Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux	0	0
- Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	30.145	5.094
+ Résultat ordinaire avant impôt	359.059	371.491
Produits et charges exceptionnels		
+ Produits exceptionnels	28.872	2.837
- Charges exceptionnelles	62.539	72.875
+/- Résultat exceptionnel avant impôt	- 33.667	- 70.038
- Impôt sur les bénéfices	141.886	132.874
+ Résultat de l'exercice	183.506	168.579

NOTES I : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A - LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, 59 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes sociaux sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou fait partie, avec 52(1) autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est la CNCA. Les Caisses Régionales détiennent 90,0438 %(1) du capital de la CNCA, société anonyme depuis le 1er février 1988. Les personnes physiques, administrateurs des Caisses Régionales, salariés et anciens salariés du Groupe Crédit Agricole détiennent 7,48 % du capital de la CNCA.

La CNCA coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Rural. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de la CNCA à hauteur de leurs fonds propres.

L'appartenance de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

1.1. Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de la CNCA, qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

1.2. Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc...) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de la CNCA. Elles sont transférées à la CNCA et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Trois réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, puis 25% et enfin 33,33% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition. Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à la CNCA une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 66,66 %, les prêts non bonifiés : ces avances de la CNCA sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par la CNCA.

1.3. Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à la CNCA, où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

1.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de la CNCA

Les excédents peuvent être investis à la CNCA sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

1.5. Mobilisation

Un mécanisme particulier de refinancement des crédits à court terme accordés par les Caisses Régionales à des emprunteurs de troisième catégorie permet à la CNCA de disposer de fonds éligibles à la Banque de France. Cette procédure crée des droits à mobilisation en faveur des Caisses Régionales.

1.6. Opérations en devises

La CNCA étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

(1) au 31 décembre 1999

1.7. Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de la CNCA, où elles sont obligatoirement centralisées. La CNCA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

1.8. Titres à moyen et long terme émis par la CNCA

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de la CNCA. En fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

B - LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

♦ Conformément aux accords passés, le Groupe Crédit Agricole a acquis, en janvier 1999, auprès du Groupe Suez-Lyonnaise des Eaux, la banque SOFINCO, un des tous premiers établissements de crédit à la consommation en France. Le Groupe Crédit Agricole détient désormais 70% du capital de SOFINCO, le solde devant être acquis en janvier 2000. Cette opération a été réalisée via deux sociétés holding, Sacam consommation 1 et Sacam consommation 2, détenues chacune à 50% par les Caisses Régionales et à 50% par la CNCA.

La participation de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'élève à 69.972 milliers de francs soit 2,32 %.

♦ Mise en place de l'Euro au 1er janvier 1999, avec basculement total de la sphère financière. De plus, conformément à la décision prise en Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 1999, le capital social de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a été converti en euros. Au 31 décembre 1999, il se décompose en 3.662.135 parts sociales de 15,25 euros et de 1.287.903 CCI de 15,25 euros.

♦ La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit au fonds de garantie des déposants, mis en place par la loi n°99-532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière.

♦ Un accord national a été conclu le 07 décembre 1999. Il concerne la réduction du temps de travail et intègre un dispositif de pré-retraites. Au 31 décembre 1999, une provision est enregistrée en résultat exceptionnel afin de prendre en compte les incidences de cet accord. La provision ainsi constituée s'élève à 42.461 milliers de francs.

♦ Modification du coefficient de décentralisation de l'épargne collectée : depuis le 1er janvier 1999, il ressort à 33,33 % contre 25 % précédemment. Cette modification de coefficient s'est accompagnée de la décentralisation, dans les mêmes proportions, de la provision pour épargne logement constituée antérieurement par la CNCA. Pour la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, cette décentralisation représente un montant de 25.637 milliers de francs enregistré en produits exceptionnels et doté, par la Caisse Régionale, en FRBG pour le même montant.

♦ La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a participé, pour une valeur de 146.089 milliers de francs à l'augmentation de capital de la Caisse Nationale de Crédit Agricole. Sa participation s'élève au 31 décembre 1999 à 906.111 milliers de francs qui représente 2,32 % du capital.

♦ En collaboration avec plusieurs autres banques, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a activement participé, sur la ville de Tours, au lancement du porte-monnaie électronique MONEO.

NOTES II : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

A - PRINCIPES GENERAUX RETENUS

Les états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par la CNCA, agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Le compte de résultat présenté en première partie de cette annexe intègre les Soldes Intermédiaires de Gestion, tels qu'ils ont été définis par la profession bancaire selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Note II.1 Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La note méthodologique n°1 des Dispositions Réglementaires aux États Périodiques, diffusée par la Commission Bancaire, a défini la nature des créances impayées et douteuses.

♦ Impayés

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

♦ Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, impayées depuis trois mois en tout état de cause et de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier ou présentant un caractère contentieux.

Les crédits accordés aux collectivités locales font exception à la règle ; leur transfert en créances douteuses n'intervient qu'après 9 mois d'impayés.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une provision par dotation au compte de résultat destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera.

En outre, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, conformément aux normes fixées par la Commission Bancaire, provisionne à 100 % les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

- ♦ Risques-pays

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

Note II.2 Opérations sur titres

Les règlements 90.01 et 95.04 du Comité de la Réglementation Bancaire et l'Instruction 94.05 de la Commission Bancaire ont établi les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

La répartition des titres entre les 3 catégories de portefeuille (transaction, placement et investissement) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

1. Titres de transaction

Il s'agit de titres acquis en vue d'en tirer une plus-value au terme d'une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l'exercice ou d'un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n'est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés soit en titres de placement soit en titres d'investissement (si les conditions sont réunies). Ce reclassement s'effectue au prix de marché du jour du transfert.

2. Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

3. Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'Instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou qu'il existe un risque de contrepartie.

Note II.3 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et titres de l'activité de portefeuille

- ♦ Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- ♦ Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

- ♦ Les titres de l'activité de portefeuille sont des titres à revenu variable destinés à une activité de portefeuille consistant à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, sur une longue durée, une rentabilité satisfaisante, et s'exerçant sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage peut être évaluée en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles ou les perspectives d'avenir de la société portée.

Note II.4 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

♦ Immeubles	:	linéaire 15 à 33 ans
♦ Agencements	:	linéaire 8 à 10 ans
♦ Matériel informatique	:	dégressif ou linéaire 4 à 7 ans
♦ Matériel spécialisé	:	linéaire ou dégressif 4 à 5 ans
♦ Mobilier	:	linéaire 8 à 10 ans

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Note II.5 Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, actionnaires de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et au profit de cette dernière, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de la Caisse Nationale de Crédit Agricole au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, la CNCA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Rural et confirmée par la Loi Bancaire) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

Note II.6 Engagements en matière de retraite, de préretraite

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit, auprès d'un organisme externe, un contrat pour le versement des indemnités de départ en retraite et préretraite.

Le régime de retraite des salariés étant celui de la MSA, le Crédit Agricole ne porte pas dans ses comptes d'engagements " retraite ", les engagements ne portant que sur les indemnités de départ à la retraite ou à la préretraite.

Note II.7 Provision pour impôts différés

Une provision spécifique pour pertes et charges est constituée pour compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou à certains GIE, réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Elle intègre les conséquences de l'introduction des contributions additionnelles de 10 % votées par le parlement et prévues dans les lois de finances. L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 1999, est calculé au taux de 40 %, la contribution additionnelle temporaire de 15 % ayant été ramenée à 10 %. Elle intègre également les conséquences du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 qui met en place une contribution sociale sur les bénéfices (C.S.B.), égale à 3,3% de l'impôt brut diminué d'un abattement de 5 millions de francs. Conformément à l'avis 97-C du comité d'urgence du CNC, cette contribution sociale est à prendre en compte pour le taux d'impôt applicable à partir de l'exercice 2000. Le taux d'impôt sur les sociétés à prendre en compte à partir de l'an 2000 est donc de 36,66% + C.S.B.

Note II.8 Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et ne prend en compte aucun autre élément de fiscalité différée ou latente que celui cité à la note II.7. Elle intègre les conséquences des contributions additionnelles de 10 % votées par le parlement, et dans les limites des exercices d'application de cette mesure (cf note II.7).

Note II.9 Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

Note II.10 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90.02 du CRB, est enregistrée dans le compte " Fonds pour risques bancaires généraux ", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement.

Note II.11 Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- ♦ **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.

- ♦ **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

- ♦ **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors-bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

B - CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Pas de changement de méthode comptable et de présentation des comptes en matière de comptes individuels.

NOTES III : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Note III.1 Les créances : opérations interbancaires, avec la clientèle et opérations sur titres

REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESIDUELLE (en milliers de francs)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE					Total 99	Total 98
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans			
ETABLISSEMENTS DE CREDIT							
Créances sur établissements de crédit	31.439				31.439	945	
Valeurs reçues en pension							
Titres reçus en pension livrée							
Prêts subordonnés							
VALEURS BRUTES	31.439				31.439	945	
Créances rattachées					6	11	
Provisions							
VALEURS NETTES AU BILAN					31.445	956	
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE							
Comptes ordinaires	10.415				10.415	11.518	
Comptes et avances à terme	253.725	476.866	2.123.325	400.000	3.253.916	2.264.541	
VALEURS BRUTES	264.140	476.866	2.123.325	400.000	3.264.331	2.276.059	
Créances rattachées					59.061	52.635	
VALEURS NETTES AU BILAN					3.323.392	2.328.694	
CREDITS A LA CLIENTELE							
Créances commerciales	202.985	2.665			205.650	245.895	
Autres concours à la clientèle	2.543.912	3.592.469	10.289.545	8.745.837	25.171.763	23.994.118	
Valeurs reçues en pension livrée							
Comptes ordinaires débiteurs	420.647				420.647	258.896	
VALEURS BRUTES	3.167.544	3.595.134	10.289.545	8.745.837	25.798.060	24.498.909	
Créances rattachées					455.929	489.853	
Provisions					975.088	1.017.527	
VALEURS NETTES AU BILAN					25.278.901	23.971.235	
TITRES							
Obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs brutes)	28.290	23.679	253.103	188.451	493.523	508.081	
Créances rattachées					17.709	18.644	
Provisions					9	129	
VALEURS NETTES AU BILAN					511.223	526.596	

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle ou aux établissements de crédit s'élèvent à 10 milliers de francs.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Parmi les créances sur la clientèle, un encours de 330.499 milliers de francs est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : En matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de la CNCA dans le cadre des Relations Financières Internes. L'accroissement de cette rubrique provient, d'une part de la croissance de la ressource monétaire et, d'autre part, de la couverture du risque de taux par des placements monétaires à la CNCA.

Note III.2 Les opérations sur titres

a) VENTILATION DU PORTEFEUILLE TITRES (en milliers de francs)

CATEGORIE DE PORTEFEUILLE	VALEUR NETTE BILAN	VALEUR DE REMBOURST	PRIME / DECOTE RESTANT À AMORTIR	VALEUR ESTIMATIVE	PLUS-VALUES LATENTES	MOINS-VALUES LATENTES PROVISIONS
TITRES DE PLACEMENT	998.320	59		1.160.605	162.287	93
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	51	59		49	0	9
Actions et autres titres à revenu variable	998.071			1.160.325	162.254	84
Actions Propres	198			231	33	0
TITRES D'INVESTISSEMENT	511.174	480.898	12.568	515.015	21.549	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	511.174	480.898	12.568	515.015	21.549	0
TOTAL DU PORTEFEUILLE	1.509.494	480.898	12.568	1.675.620	183.836	93
RAPPEL 98	1.450.680	489.401	18.681	1.604.694	172.658	2.489

Il n'existe pas au 31/12/1999 de titres de transaction

b) VENTILATION DES OBLIGATIONS PAR TYPE D'EMETTEUR (en milliers de francs)

TITRES À REVENU FIXE	MONTANT 1999	MONTANT 1998
Émis par des organismes publics	0	0
Émis par les autres émetteurs	493.524	508.082
Créances rattachées	17.709	18.644
Provisions	9	129
TOTAL VALEUR NETTE	511.224	526.597

c) VENTILATION DU PORTEFEUILLE COTE ET NON COTE (en milliers de francs)

PORTEFEUILLE TITRES	MONTANT 1999	MONTANT 1998
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	511.224	526.596
Cotés	413.350	433.096
Non cotés	80.174	74.985
Créances rattachées	17.709	18.644
Provisions	9	129
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	998.070	924.083
Cotés	1.995	1.047
Non cotés	996.159	925.396
Créances rattachées	0	0
Provisions	84	2.360
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	4.481	16.504
Non cotées	11	12.326
Avances consolidables	4.470	4.178
Provisions	0	0
TITRES DE PARTICIPATION	1.191.548	938.203
Non cotés (1)	1.204.259	943.496
Avances consolidables	9.819	16.123
Provisions	22.530	21.416
ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	196.091	198.285
Cotées	169.748	170.063
Non cotées	0	0
Avances consolidables	26.165	27.584
Créances rattachées	178	715
Provisions	0	77
TOTAL	2.901.414	2.603.671

Les parts d'OPCVM sont uniquement des parts d'OPCVM français dont d'OPCVM de capitalisation pour un montant de 996.159 milliers de francs. Dans les titres d'activités de portefeuille sont incluses des avances consolidées dans le cadre d'opérations de GIE fiscaux.

(1) Cette rubrique intègre les souscriptions liées à l'augmentation de capital de la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour une valeur de 146.089 milliers de francs.

Note III.3 Titres de participation et de filiales (en milliers de francs)

RUBRIQUES	Quote-part de capital % détenu	Valeur nette comptable des titres	Avances et prêts consentis	Montant des cautions et aval	Situation nette	Résultat du dernier exercice (1)
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
- Participations dans des ETS de crédit						
CNCA SA.	2,32	906.111			40.154.573	3.406.000
SEGESPAR SA	0,70	12.315			1.986.193	335.136
- Autres titres de participation						
CNCA TRANSACTION	1,92	6.469			535.720	13.808
PREDICA SA	1,27	126.419			14.450.370	1.000.041
CA BOURSE	2,45	13.956			662.425	94.171
EWARD'S HOLDING	100,00	29.312			- 8.583	- 1.266
SACAM CONSOMMATION 1	1,35	10.674			792.758	128
SACAM CONSOMMATION 2	1,06	59.299			5.597.660	1.424
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)		0				
Autres titres de participations (ensemble)		24.569	6.905			
TOTAL PARTICIPATIONS		1.189.124	6.905			

(1) Les résultats du dernier exercice sont ceux de fin 1998.

Note III.4 Valeur estimative des titres de participation et de filiales

(en milliers de francs)

RUBRIQUES	Année 1999		Année 1998	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
- Titres non cotés	11	11	12.326	13.841
- Titres cotés				
- Avances consolidables	4.470	4.470	4.178	4.178
- Créances rattachées				
- Provisions				
S/TOTAL Parts dans les entreprises liées	4.481	4.481	16.504	18.019
Titres de participation				
- Titres non cotés	1.204.259	1.736.991	943.496	1.294.549
- Titres cotés				
- Avances consolidables	9.819	9.819	16.123	16.123
- Créances rattachées				
- Provisions	22.530	22.530	21.416	21.416
S/TOTAL Titres de participation	1.191.548	1.724.280	938.203	1.289.256
Titres de l'activité du portefeuille				
- Titres non cotés				
- Titres cotés	169.748	185.221	170.063	191.635
- Avances consolidables	26.165	26.165	27.584	27.584
- Créances rattachées	178	178	715	715
- Provisions	0	0	77	77
S/TOTAL Titres de l'activité du portefeuille	196.091	211.564	198.285	219.857
TOTAL	1.392.120	1.940.325	1.152.992	1.527.132

ACTIF IMMOBILISE (en milliers de francs)

RUBRIQUES	Immobilisations				Amortissements/provisions			
	Valeur brute en début d'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés en début d'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Cumulés à la fin de l'exercice
Titres d'investissement	521.839	56.122	66.788	511.173	129		129	0
S/TOTAL	521.839	56.122	66.788	511.173	129		129	0
Parts dans les entreprises liées	16.504	590	12.613	4.481				
Titres de participations	959.619	262.926	8.467	1.214.078	21.416	1.266	152	22.530
Titres de l'activité de portefeuille	198.362	20.032	22.303	196.091	77		77	0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.696.324	339.670	110.171	1.925.823	21.622	1.266	358	22.530
Immobilisations incorporelles	43.358	5.874	1.092	48.140	28.614	5.371	141	33.844
Immobilisations corporelles	770.217	75.917	42.101	804.033	400.404	61.373	29.489	432.288
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2.509.899	421.461	153.364	2.777.996	450.640	68.010	29.988	488.662

Valeur brute Immobilisations incorporelles : le montant des droits au bail s'élève à 10.190 milliers de francs.

Valeur brute Immobilisations corporelles : le montant des immobilisations hors exploitation s'élève à 5.010 milliers de francs.

VENTILATION DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION
(en milliers de francs)

RUBRIQUES	MONTANT 1999	MONTANT 1998
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	1.661	1.889
- Comptes de stock et emplois divers	1.012	1.004
- Comptes de règlement et débiteurs divers	233.931	234.994
TOTAL	236.604	237.887
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	123.395	119.107
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	28	39
- Pertes potentielles sur IFT, pertes à étaler	0	0
- Produits à recevoir et charges constatées d'avance	162.182	158.392
- Charges à répartir	397	325
- Autres comptes de régularisation	11.119	210.129
TOTAL	297.121	487.992

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et y compris créances et dettes rattachées.

Note III.7 Les provisions inscrites en déduction de l'actif

RUBRIQUES	Solde au 31/12/98	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Solde au 31/12/1999
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF					
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	1.017.527	243.164	285.603		975.088
Sur opérations de crédit-bail					
Sur portefeuille titres	2.490	66	2.463		93
Sur participations et TAP	21.493	1.266	229		22.530
Autres	5.195	516	434		5.277
TOTAL PROVISIONS ACTIF	1.046.705	245.012	288.729		1.002.988

Note III.8 Les dettes : opérations interbancaires, avec la clientèle et opérations sur titres

REPARTITION DES DETTES PAR DUREE RESIDUELLE
(en milliers de francs)

DETTE	DUREE RESIDUELLE					Total 99	Total 98
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans			
ETABLISSEMENTS DE CREDIT							
Dettes envers les établissements de crédit	41.184			1000	42.184	4.830	
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
Dettes rattachées					1	2	
VALEURS AU BILAN	41.184			1000	42.185	4.832	
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE							
Comptes ordinaires	1.216.939				1.216.939	376.208	
Comptes et avances à terme	2.090.885	3.664.011	7.389.743	7.128.697	20.273.336	19.181.427	
Dettes rattachées					2.356	1.330	
VALEURS AU BILAN	3.307.824	3.664.011	7.389.743	7.128.697	21.492.631	19.558.965	
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE							
Comptes ordinaires	6.995.511				6.995.511	6.598.057	
Comptes d'épargne à régime spécial	88.999				88.999	44.321	
Comptes créditeurs à terme	237.889	36.816	8.523		283.228	264.526	
Dettes rattachées					3.026	7.385	
VALEURS AU BILAN	7.322.399	36.816	8.523		7.370.764	6.914.289	
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE							
Bons de caisse	17.004	400	770		18.174	22.826	
Titres du marché interbancaire et T.C.N.	53.172	4.859			58.031	62.469	
Dettes rattachées					125	145	
VALEURS AU BILAN	70.176	5.259	770		76.330	85.440	

Commentaires :

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par la CNCA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note III.9 Comptes autres passifs

VENTILATION DES AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION
(en milliers de francs)

RUBRIQUES	MONTANT 1999	MONTANT 1998
AUTRES PASSIFS		
- Instruments conditionnels vendus	271	258
- Comptes de règlement et créditeurs divers	105.727	94.884
- Versements restant à effectuer	1.346	2.394
TOTAL	107.344	97.536
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	15.462	23.308
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
- Gains potentiels sur IFT, gains à étaler	414	0
- Produits constatés d'avance et charges à payer	362.902	351.047
- Autres comptes de régularisation	48.507	37.174
TOTAL	427.285	411.529

(1) Les montants indiqués sont nets.

Note III.10 Provisions

VENTILATION DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF
(en milliers de francs)

PROVISIONS DE PASSIF	MONTANT 1999	MONTANT 1998
Charges à étaler Fonds d'allégement charges financières des agriculteurs	4.437	3.921
SARL Ta maya	7.605	4.382
Prédica départs préretraite	45.337	6.750
Provisions pour risques fiscaux	1.987	4.896
SCI Touffenet Carnot	12.068	10.985
Provisions pour impôts différés	30.630	31.662
Provisions risques sur engagements pour signature	2.426	8.637
Provisions pour action en responsabilité	15.000	15.000
Provisions pour primes de médailles	6.589	6.256
Autres provisions pour risques et charges	27.070	19.732
Total provisions pour risques et charges	153.149	112.221
Provision Épargne Logement	113.017	82.872
Total F.R.B.G.	113.017	82.872
Provisions réglementées	3.048	3.202
TOTAL PROVISIONS PASSIF	269.214	198.295

Note III.11 Opérations effectuées en devises

Le montant global de la contre-valeur en francs de l'actif et du passif en devises est de 168.101 milliers de francs. La Caisse Régionale utilise comme devises principalement USD, DM.

Note III.12 Dettes subordonnées

(en milliers de francs)

DETTES	31/12/99	31/12/98	DEVISE UTILISEE	TAUX D'INTERET	ECHEANCE
DETTES SUBORDONNEES					
Titres subordonnés remboursables	278.499	257.000			
	31.535	31.535	FF	TF	11/01
	2.405	2.945	FF	TF	10/04
	38.175	38.175	FF	TF	02/01
	26.210	34.345	FF	TF	10/03
	100.000	100.000	FF	TF	09/06
	50.000	50.000	FF	TF	06/08
	30.174	0	FF	TF	06/09
Emprunts participatifs	22.048	22.048	FF	TV	Sans
Comptes courants bloqués des Caisses Locales	172.732	186.031	FF	TV	
DETTES RATTACHEES	17.112	16.843			
TOTAL	490.391	481.922			

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 21.271 milliers de francs.

Note III.13 Evolution du capital et des capitaux propres

a) VENTILATION DU CAPITAL (en milliers de francs)

VENTILATION DU CAPITAL	Nombre de titres	Droits de vote	Valeur Nominale Au 31/12/99	Valeur Nominale Au 31/12/98
CAPITAL			495.169	492.964
Parts Sociales	3.662.135	313	366.336	366.214
Certificats Coopératifs d'Investissement			128.833	126.750
Dont Certificats Coopératifs d'Investissement détenus en propre par la Caisse Régionale			51	297

b) VENTILATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers de francs)

RUBRIQUES	MONTANT 1999	MONTANT 1998
CAPITAL	495.169	492.964
PRIMES D'EMISSION	432.703	428.347
RESERVE LEGALE	1.039.687	931.571
AUTRES RESERVES	398.701	362.827
RESULTAT DE L'EXERCICE NET AVANT DISTRIBUTION	183.506	168.579
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.549.766	2.384.288

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, a procédé à une émission de 20.402 CCI au prix d'émission de 47,80 euros, nominal de 15,25 euros.

c) COMPOSITION DES FONDS PROPRES (en milliers de francs)

RUBRIQUES	MONTANT 1999	MONTANT 1998
CAPITAUX PROPRES	2.549.766	2.384.288
Fonds pour risques bancaires généraux	113.017	82.872
Dettes subordonnées	490.391	481.923
Dépôts de garantie à caractère mutuel	261	414
TOTAL DES FONDS PROPRES	3.153.435	2.949.497

NOTES IV : HORS-BILAN

Note IV.1 Opérations à terme en devises non dénouées et autres opérations à terme non dénouées (en milliers de francs)

OPERATIONS DE CHANGE	31.12.99		31.12.98	
	A RECEVOIR	A LIVRER	A RECEVOIR	A LIVRER
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	67.813	67.784	56.822	56.784
- Devises	34.704	34.704	26.222	26.222
- Francs	33.109	33.080	26.424	26.388
- Devises EMUM	0	0	4.176	4.174
PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	12.576	12.576	12.451	12.451
TOTAL DES OPERATIONS DE CHANGE	80.389	80.360	69.273	69.235

Opérations sur instruments financiers à terme

TYPES D'OPERATION	31.12.99			31.12.98
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	TOTAL	TOTAL
	De gré à gré	Sur Marchés Organisés		
CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERETS				
Swap de taux prêteur	1.164.610		1.164.610	640.000
Swap de taux emprunteur	57.750		57.750	173.100
Options Swap de taux prêteur	30.000		30.000	50.000
FRA prêteur	0		0	0
FRA emprunteur	0		0	0
TOTAL	1.252.360		1.252.360	863.100
AUTRES OPERATIONS INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME				
Achat inst taux d'intérêt terme conditionnel	29.200		29.200	12.600
Achat autres instruments à terme conditionnel	0		0	8.883
Ventes inst taux d'intérêt terme conditionnel	103.012		103.012	106.981
Ventes inst taux change à terme conditionnel	0		0	11.316
TOTAL ACHATS / PRETEURS	1.223.810		1.223.810	711.483
TOTAL VENTES/EMPRUNTEURS	160.762		160.762	291.397

Note IV.2 Engagements donnés aux entreprises liées

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de la CNCA au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci (cf. Note II-5).

Par ailleurs, la Caisse Régionale s'est engagée à garantir la liquidité de la CNCA à hauteur de 330.000 milliers de francs. Au 31 décembre 1999, l'utilisation était de 33.000 milliers de francs.

Note IV.3 Information sur les swaps

VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET (en milliers de francs)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET	Position Ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		57.750	1.194.610	

Aucun transfert entre les différentes catégories de portefeuille n'a été effectué en 1999.

NOTES V : COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note V.1 Produits nets d'intérêts

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers de francs)		
	1999	1998
Produits d'intérêts :	1.770.986	1.889.123
Sur opérations avec les établissements de crédit	5.196	1.580
Sur opérations internes au Crédit Agricole	190.661	205.231
Sur opérations avec la clientèle	1.535.727	1.642.196
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	39.304	40.066
Autres intérêts et produits assimilés	98	50
Charges d'intérêts :	1.170.169	1.230.209
Sur opérations avec les établissements de crédit	144	1.031
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1.074.534	1.142.417
Sur opérations avec la clientèle	38.277	49.275
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2.380	3.376
Autres intérêts et charges assimilées	1.661	2.139
Revenus des titres à revenu variable	53.173	31.971
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	600.817	658.914

Note V.2 Produits nets sur opérations financières

PRODUITS NETS SUR OPERATIONS FINANCIERES (en milliers de francs)		
	1999	1998
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0	0
Résultat net des opérations sur titres de placement	62.465	61.314
Résultat net des opérations de change et sur instruments financiers	17.149	13.406
TOTAL PRODUITS NETS SUR OPERATIONS FINANCIERES	79.614	74.720

Note V.3 Revenus des actions

TYPE DE PORTEFEUILLE (en milliers de francs)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNEE 99	REVENUS ANNEE 98
TITRES DE PLACEMENT	628	592
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	52.545	31.379
TOTAL	53.173	31.971

Note V.4 Commissions

VENTILATION DES COMMISSIONS (en milliers de francs)

TYPES DE COMMISSIONS	31.12.99			31.12.98		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Sur opérations avec les Ets de Crédits	1.289	513	776	1.586	1.242	344
Sur opérations internes au Crédit Agricole	170.164	14.883	155.281	159.738	16.335	143.403
Sur opérations avec la clientèle	141.764	2.399	139.365	116.407	1.210	115.197
Sur opérations sur titres	200	0	200	0	0	0
Sur opérations de change	5.591	30	5.561	1.631	52	1.579
Sur Opération S/ Inst fin à terme et autres opérations du hors-bilan	4	0	4	6	0	6
Sur prestations de services financiers	187.202	28.247	158.955	157.442	26.644	130.798
TOTAL	506.214	46.072	460.142	436.810	45.483	391.327

PRESTATIONS DES SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS
(en milliers de francs)

TYPE DE PRODUITS	MONTANT 1999	MONTANT 1998
- Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres	29.551	22.831
- Produits nets sur moyens de paiement	85.184	70.229
- Commissions d'assurance vie	44.983	38.112
- Autres produits nets de services financiers	- 762	- 374
TOTAL	158.956	130.798

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 1999
(en milliers de francs)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 – Banque de Proximité 1.1 En France	707.163	460.143		108.047	1.275.353
2 . Gestion pour compte propre et divers			79.614		79.614
TOTAUX	707.163	460.143	79.614	108.047	1.354.967

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 1998
(en milliers de francs)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 – Banque de Proximité 1.1 En France	722.856	391.329		109.797	1.223.982
2 . Gestion pour compte propre et divers			74.720		74.720
TOTAUX	722.856	391.329	74.720	109.797	1.298.702

Note V.7 Résultats des opérations sur titres de placement

RESULTAT DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT
(en milliers de francs)

RUBRIQUES	MONTANT 1999	MONTANT 1998
Dotations aux provisions	67	651
Reprises de provisions	2.334	275
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX PROVISIONS	- 2.267	376
Plus-values de cessions réalisées	60.220	61.690
Moins-values de cessions réalisées	22	0
SOLDE DES PLUS ET MOINS VALUES DE CESSIONS	60.198	61.690
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	62.465	61.314

Note V.8 Frais de personnel

VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL
(en milliers de francs)

FRAIS DE PERSONNEL	MONTANT 1999	MONTANT 1998
- Salaires et traitements :	281.330	265.889
- Charges sociales :	140.145	143.212
- Dont charges de retraite	28.026	29.452
- Intéressement	7.267	8.811
- Participation	17.039	13.516
- Impôts et taxes sur rémunérations	33.768	34.955
TOTAL	479.549	466.383

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a signé en 1997 au bénéfice de son personnel, un accord d'intéressement.

Note V.9 Provisions sur créances et hors-bilan

SOLDE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET OPERATIONS DE HORS BILAN
(en milliers de francs)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX CREANCES ET OPERATIONS DE HORS-BILAN	MONTANT 1999	MONTANT 1998
PROVISIONS CONSTITUEES	266.915	262.405
Provisions sur créances :	243.164	248.355
Autres provisions	23.751	14.050
REPRISES DE PROVISIONS	300.976	309.523
Reprises de provisions sur créances :	286.401	296.955
Autres reprises de provisions	14.575	12.568
PROVISIONS NETTES	- 34.061	- 47.118
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	7.981	6.602
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	127.202	113.631
RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	9.765	5.361
SOLDE EN PERTE	91.357	67.754

Le ratio des Créances Douteuses et Litigieuses sur créances globales de la clientèle est de 5,30 % à la date du 31 décembre 1999. Le taux de couverture de ces mêmes créances douteuses s'élève à 70,50 %. Ces ratios étaient respectivement de 5,90 % et 68,90 % au 31 décembre 1998.

Note V.10 *Résultat net sur immobilisations*

SOLDE DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR IMMOBILISATIONS (en milliers de francs)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX IMMOBILISATIONS FINANCIERES	MONTANT 1999	MONTANT 1998
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	1.266	2.531
REPRISES DE PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement	129	715
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	229	1.545
EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES REPRISES (1)		
- Sur titres d'investissement	129	715
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 1.037	- 986
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	255	2.265
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	1.422	800
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE DES PLUS ET MOINS-VALUES REALISEES (2)		
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 1.167	1.465
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1+2)	- 2.075	1.194
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	819	1.174
- Moins-values de cession	2.379	2.804
SOLDE EN PERTE OU BENEFICE (3)	- 1.560	- 1.630
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS (1+2+3)	- 3.635	- 436

Note V.11 *Charges et produits exceptionnels*

VENTILATION RESULTAT EXCEPTIONNEL (en milliers de francs)

ELEMENTS	MONTANT 1999	MONTANT 1998
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28.872	2.837
Surcoût passage Euro	0	2.837
Transfert provision Épargne Logement de la Caisse Nationale	25.637	0
Compensation E. L sur Fonds de Garantie des Dépôts	3.235	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	62.539	72.875
Changement système d'information (1)		64.136
Fonds de préretraite	42.461	2.876
Prime médailles du travail	0	5.863
Passage An 2000 (1)	7.638	0
Préparation Euro (1)	1.332	0
Cotisation au Fonds de Garantie des Dépôts	7.117	
Test de lancement Porte Monnaie Électronique (1)	3.991	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 33.667	- 70.038

(1) Ces dépenses ont normalement été enregistrées en charges de fonctionnement. Elles ont ensuite fait l'objet d'une comptabilisation dans cette rubrique en utilisant les comptes transfert de charges.

Note V.12 *Impôt sur les bénéfices*

VENTILATION DE L'IMPOT (en milliers de francs)

IMPOTS SUR LES BENEFICES	MONTANT 1999	MONTANT 1998
VENTILATION DE L'IMPOT	141.886	132.874
Partie afférente au résultat ordinaire	148.623	162.059
Partie afférente au résultat exceptionnel	- 6.737	- 29.185
TOTAL	141.886	132.874

NOTES VI : AUTRES INFORMATIONS

Note VI.1 Effectif

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIES

VENTILATION DES EFFECTIFS	MONTANT 1999	MONTANT 1998
CADRES	305	302
TECHNICIENS ANIMATEURS D'UNITE	665	665
EMPLOYES	572	531
TOTAL	1.542	1.498

Note VI.2 Situation fiscale latente

(en milliers de francs)

ELEMENTS	MONTANT 1999	MONTANT 1998
IMPOTS DIFFERES ACTIF	137.891	115.922
Droit au bail	2.000	2.132
Charges à payer non déductibles	7.165	6.139
Provisions pour risques et charges non déductibles	27.930	17.798
FRBG non déductible - Épargne Logement	35.318	30.865
Plus-values latentes sur OPCVM	65.478	58.988
IMPOTS DIFFERES PASSIF	1.151	1.175
Provisions réglementées	1.151	1.175

Note VI.3 Proposition d'affectation du résultat (en milliers de francs)

Résultat au bilan	183.506
Intérêts aux parts sociales à 3,40 %	-12.456
Dividendes aux CCI (1)	-12.672
Reste à répartir	158.378
Réserve spéciale des plus-values à long terme	0
Affectation des ¼ à la réserve légale	-118.784
Solde à la disposition de l'Assemblée Générale	39.594
Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale :	
Affectation à la réserve facultative	-39.594

(1) La part des dividendes afférente aux CCI que la Caisse Régionale détiendrait à la date de la mise en paiement fera l'objet d'une inscription en réserve facultative. Les dividendes versés en 1999, enregistrés en fin d'exercice dans un compte d'instance, feront l'objet de la même affectation.

NOTES VII : PRESENTATION DES COMPTES EN EURO

BILAN SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 1999
(en milliers d'Euros)

ACTIF	1999	1998	PASSIF	1999	1998
Opérations interbancaires et assimilées	61.321	18.593	Opérations interbancaires et assimilées	6.431	737
Opérations internes au Crédit Agricole	506.648	355.007	Opérations internes au Crédit Agricole	3.276.530	2.981.745
Opérations avec la clientèle	3.853.744	3.654.391	Comptes créditeurs de la clientèle	1.123.666	1.054.077
Obligations et autres titres à revenu fixe	77.936	80.279	Dettes représentées par un titre	11.636	13.025
Actions et autres titres à revenu variable	152.155	140.876	Autres passifs et Comptes de régularisation	81.505	77.606
Participations, activité de portefeuille, parts entreprises liées	212.227	175.772	Provisions pour risques et charges	23.347	17.108
Immobilisations corporelles et incorporelles	58.851	58.625	Dettes subordonnées	75.225	73.957
Autres actifs et comptes de régularisation	81.396	110.828	Fonds pour risques bancaires généraux	17.229	12.634
TOTAL ACTIF	5.004.278	4.594.371	Capitaux propres	388.709	363.482
			TOTAL PASSIF	5.004.278	4.594.371

COMPTE DE RESULTAT
(en milliers d'Euros)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)		
	1999	1998
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	107.806	110.199
Produits nets des commissions	70.148	59.658
Produits nets des opérations financières	12.137	11.391
Autres produits nets d'exploitation	16.472	16.738
PRODUIT NET BANCAIRE	206.563	197.986
Charges générales de fonctionnement	132.748	130.181
Frais de personnel	73.107	71.100
Autres frais administratifs	49.466	49.069
Dotations aux amortissements	10.175	10.012
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	73.815	67.805
Dotations nettes aux provisions sur créances et hors-bilan	- 13.927	- 10.329
Résultat net sur immobilisations financières	- 554	- 66
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux	- 4.596	- 776
Résultat net exceptionnel	- 5.133	- 10.677
Charge fiscale	- 21.630	- 20.257
RESULTAT NET	27.975	25.700

ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDÉS ANNUELS



BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
(en milliers de francs)

ACTIF	1999	1998
Opérations de trésorerie et interbancaires	402.236	121.958
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	370.791	121.002
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	31.445	956
- à vue	31.445	956
- à terme		
Opérations internes au CA :	3.323.393	2.328.693
- Comptes ordinaires	10.782	11.614
- Comptes et avances à terme	3.312.611	2.317.079
Opérations avec la clientèle :	25.278.899	23.971.234
- Créances commerciales	203.036	243.186
- Autres concours à la clientèle	24.710.431	23.515.763
- ordinaires débiteurs	365.432	212.285
- Opérations de crédit-bail et assimilées		
Opérations sur titres	1.509.294	1.450.678
Obligations et autres titres à revenu fixe	511.225	526.596
Actions et autres titres à revenu variable	998.069	924.082
Valeurs immobilisées	1.778.313	1.541.680
Participations et activité de portefeuille	1.392.120	1.152.991
Titres de filiales		
Immobilisations incorporelles	9.000	8.931
Immobilisations corporelles	377.193	379.758
Actionnaires ou Associés	198	1.107
Actions propres	198	1.107
Comptes de tiers et divers	665.308	822.800
Autres actifs	243.459	245.672
Comptes de régularisation	421.849	577.128
TOTAL ACTIF	32.957.641	30.238.150

PASSIF	Comptes	1999	1998
Opérations de trésorerie et interbancaires		53.130	24.191
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit		53.130	24.191
- à vue		41.184	3.071
- à terme		11.946	21.120
Opérations internes au CA :		21.402.038	19.474.864
- Comptes ordinaires		1.127.389	292.652
- Comptes et avances à terme		20.274.649	19.182.212
Comptes créditeurs de la clientèle		7.370.762	6.914.288
Comptes d'épargne à régime spécial		88.999	44.321
- à vue		88.999	44.321
- à terme			
Autres dettes		7.281.763	6.869.967
- à vue		6.997.045	6.599.697
- à terme		284.718	270.270
Dettes représentées par un titre		76.329	85.440
- Bons de caisse		18.270	22.971
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		58.059	62.469
- Autres dettes représentées par un titre			
Comptes de tiers et divers		526.785	513.029
- Autres passifs		107.346	97.536
- Comptes de régularisation		419.439	415.493
Provisions et dettes subordonnées		555.263	449.875
Provisions pour risques et charges		122.520	80.559
Provisions réglementées			
Dépôts de garantie à caractère mutuel			
Fonds pour risques bancaires généraux		124.294	82.872
Dettes subordonnées		308.449	286.444
Capitaux propres		2.973.334	2.776.463
Capital souscrit		697.421	692.504
Primes d'émission		432.703	428.347
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion :		1.624.170	1.465.962
Résultat de l'exercice (+/-)		219.040	189.650
TOTAL PASSIF		32.957.641	30.238.150

HORS-BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
(en milliers de francs)

	1999	1998
1° ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	4.015.357	3.913.906
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	330.000	410.000
Engagements en faveur de la clientèle	3.685.357	3.503.906
Engagements de garantie	537.192	463.423
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	48.241	16.089
Engagements d'ordre de la clientèle	488.951	447.334
2° ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	304.738	243.609
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	304.738	243.609
Engagements de garantie	1.741.584	1.754.836
Engagements reçus d'établissements de crédit	503.631	610.688
Engagements internes au Crédit Agricole	1.237.953	1.144.148

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
(en milliers de francs)

	1999	1998
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés :	1.770.985	1.889.122
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	5.197	1.579
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations internes au Crédit Agricole	190.661	205.231
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1.535.725	1.642.196
+ Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	39.304	40.066
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		
+ Autres intérêts et produits assimilés	98	50
- Intérêts et charges assimilées	1.089.637	1.171.911
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	144	1.030
- Intérêts et charges assimilées sur opérations internes au Crédit Agricole	1.047.174	1.116.093
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	38.278	49.274
- Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	2.380	3.376
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	1.661	2.138
- Autres intérêts et charges assimilées		
+ Revenus des titres à revenu variable	53.173	31.971
+ Commissions (produits)	506.214	436.810
- Commissions (charges)	46.071	45.482
+ Gains sur opérations financières	79.614	74.718
+ Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction		
+ Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	62.465	61.314
+ Solde en bénéfice des opérations de change	1.573	3.043
+ Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	15.576	10.361
- Pertes sur opérations financières	0	0
- Solde en perte des opérations sur titres de transaction	0	0
- Solde en perte des opérations sur titres de placement	0	0
- Solde en perte des opérations de change	0	0
- Solde en perte des opérations sur instruments financiers	0	0

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
(en milliers de francs)

	1999	1998
Autres produits et charges ordinaires (suite)		
+ Autres produits d'exploitation	119.981	124.683
+ Autres produits d'exploitation bancaire	81.064	82.655
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	38.917	42.028
- Charges générales d'exploitation	801.011	784.549
- Frais de personnel	479.550	466.385
- Autres frais administratifs	321.461	318.164
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	71.158	72.020
- Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
- Autres charges d'exploitation	13.812	16.701
- Autres charges d'exploitation bancaire	8.430	6.742
- Autres charges d'exploitation non bancaire	5.382	9.959
- Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	98.334	73.998
+ Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	0	0
- Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	- 2.075	0
+ Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	0	1.195
- Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	41.422	5.094
+ Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux	0	0
+/- Résultat ordinaire avant impôt	366.446	388.744
Produits et charges exceptionnels	- 33.182	-70.695
+ Produits exceptionnels	29.357	3.173
- Charges exceptionnelles	62.539	73.868
+/- Résultat exceptionnel avant impôt	- 33.182	-70.695
Impôt sur les bénéfices	114.224	128.399
+/- Résultat de l'exercice	219.041	189.650

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
(en milliers de francs)

	1999	1998
Produits d'intérêts relatifs aux :	1.770.985	1.889.122
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	195.858	206.810
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1.535.725	1.642.196
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	39.304	40.066
Autres intérêts et produits assimilés	98	50
Charges d'intérêts relatives aux :	1.089.637	1.171.911
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1.047.318	1.117.123
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	38.278	49.274
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	2.380	3.376
Autres intérêts et charges assimilées	1.661	2.138
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location	0	0
Revenus des titres à revenu variable	53.173	31.971
Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	734.521	749.182
Produits nets des commissions	460.143	391.328
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0	0
Résultat net des opérations sur titres de placement	62.465	61.314
Résultat net des opérations de change	1.573	3.043
Résultat net des opérations sur instruments financiers	15.576	10.361
Produits nets des opérations financières	79.614	74.718
Autres produits nets d'exploitation	107.729	109.463
PRODUIT NET BANCAIRE	1.382.007	1.324.691
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	872.169	856.569
Frais de personnel	479.550	466.385
Autres frais administratifs	321.461	318.164
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	71.158	72.020
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	509.838	468.122
Dotations nettes aux provisions sur créances et hors-bilan	98.334	73.998
RESULTAT COURANT	411.504	394.124
Résultat net sur immobilisations financières	- 3.635	-286
Excédent net des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	41.422	5.094
Résultat net exceptionnel	- 33.182	-70.695
Charge fiscale	114.224	128.399
RESULTAT NET	219.041	189.650

REGLES COMPTABLES PROPRES AUX COMPTES CONSOLIDES

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

1.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale et des 59 Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions de la réglementation bancaire et particulièrement à l'Instruction 91-06 de la Commission Bancaire et au règlement 85-12 du Comité de la Réglementation Bancaire; il est également conforme à l'avis 94.02 du Conseil National de la Comptabilité.

1.2 Application au Crédit Agricole de la notion d'Entité Consolidante :

L'Instruction 91-06 prévoit, en son article 1, les dispositions suivantes :

Les réseaux d'établissements de crédit dotés d'un Organe Central ont la possibilité, après accord du Secrétariat Général de la Commission Bancaire, de définir en leur sein une ou plusieurs " entités consolidantes " ayant les caractéristiques suivantes :

1. Chaque entité consolidante est constituée par un ensemble d'établissements de crédits affiliés à un même Organe Central.

2. Chacune de ces entités pourra être considérée comme une entreprise-mère au sens de l'article premier du règlement 85-12.

En application de cette Instruction, les 59 Caisses Locales et la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou forment l'entité consolidante définie par les textes rappelés ci-dessus. Les comptes consolidés de cette entité ont été établis en utilisant la méthode de l'intégration globale.

1.3 Principes Comptables Généraux Retenus

Les états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par la CNCA, agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

1.3.1 Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La note méthodologique n°1 des Dispositions Réglementaires aux Etats Périodiques, diffusée par la Commission Bancaire, a défini la nature des créances impayées et douteuses.

♦ Impayés

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

♦ Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, impayées depuis trois mois en tout état de cause et de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier ou présentant un caractère contentieux.

Les crédits accordés aux collectivités locales font exception à la règle ; leur transfert en créances douteuses n'intervient qu'après 9 mois d'impayés.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une provision par dotation au compte de résultat destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera.

En outre, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, conformément aux normes fixées par la Commission Bancaire, provisionne à 100 % les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

♦ Risques-pays

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

1.3.2 Opérations sur titres

Les règlements 90-01 et 95-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et l'Instruction 94-05 de la Commission Bancaire ont établi les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

La répartition des titres entre les 3 catégories de portefeuille (transaction, placement et investissement) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

a) Titres de transaction

Il s'agit de titres acquis en vue d'en tirer une plus-value au terme d'une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l'exercice ou d'un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n'est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés soit en titres de placement soit en titres d'investissement (si les conditions sont réunies). Ce reclassement s'effectue au prix de marché du jour du transfert.

b) Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

c) Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. b).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94-05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou qu'il existe un risque de contrepartie.

1.3.3 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et titres de l'activité de portefeuille

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

- Les titres de l'activité de portefeuille sont des titres à revenu variable destinés à une activité de portefeuille consistant à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, sur une longue durée, une rentabilité satisfaisante, et s'exerçant sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage peut être évaluée en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles ou les perspectives d'avenir de la société portée.

1.3.4 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

♦ Immeubles	: linéaire	15 à 33 ans
♦ Agencements	: linéaire	8 à 10 ans
♦ Matériel informatique	: dégressif ou linéaire	4 à 7 ans
♦ Matériel spécialisé	: linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
♦ Mobilier	: linéaire	8 à 10 ans

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, actionnaires de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et au profit de cette dernière, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de la Caisse Nationale de Crédit Agricole au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, la CNCA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Rural et confirmée par la Loi Bancaire) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

1.3.6 Engagements en matière de retraite, de préretraite

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a souscrit auprès d'un organisme externe un contrat pour le versement des indemnités de départ en retraite et préretraite.

Le régime de retraite des salariés étant celui de la MSA, le Crédit Agricole ne porte pas dans ses comptes d'engagements " Retraite ", les engagements ne portant que sur les indemnités de départ à la retraite ou à la préretraite.

1.3.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89-01 et 89-02 et des instructions 89-04 et 89-05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

1.3.8 Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90-02 du CRB, est enregistrée dans le compte " Fonds pour Risques Bancaires Généraux ", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement.

1.3.9 Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- ♦ **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.

- ♦ **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

- ♦ **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors-bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

1.4 Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Pas de changement de méthode comptable et de présentation des comptes en matière de comptes consolidés.

2. RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

2.1 Les principaux retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

Peuvent être jugés significatifs, les retraitements atteignant les seuils suivants :

- 1% des capitaux propres et 0,5% du total de bilan,
- 1% du résultat net et 0,5% des produits et 1% des charges.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe régional est éliminé, et particulièrement les opérations relatives aux comptes-courants bloqués des Caisses Locales, ainsi que les intérêts aux parts versés par la Caisse Régionale aux Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Retraitement des non valeurs : Les frais d'émission, d'augmentation de capital ainsi que les frais d'établissement constituent pour leur intégralité une charge de l'exercice.

Les provisions à caractère de réserves sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves ou de résultat en fonction de leur origine.

Les provisions fiscalement réglementées sont éliminées par réincorporation au crédit des réserves ou du compte de résultat.

Ces provisions étant fiscalement déductibles, l'impact de leur élimination sur l'imposition différée est pris en compte par la constatation d'un impôt différé passif.

En matière d'**amortissements**, les amortissements dégressifs sont maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

2.2 Les impôts différés

2.2.1 Principes généraux

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation. Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances constituant une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 met en place une Contribution Sociale sur les Bénéfices (C.S.B.), égale à 3,3% de l'impôt brut diminué d'un abattement de 5 millions de francs. Conformément à l'avis 97-C du comité d'urgence du CNC, cette contribution sociale est à prendre en compte pour le taux d'impôt applicable à partir de l'exercice 2000. Le taux d'imposition appliqué intègre les conséquences de ce projet de loi, il est donc de 36,66% + C.S.B.

Le net d'impôt différé figure à l'actif ou au passif du bilan à la rubrique "Comptes de régularisation et divers".

2.2.2. Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

- en imposition, la plus-value latente sur le crédit-bail selon la méthode du calcul partiel, les provisions déductibles à caractère de réserve.

- en déduction, les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement, la provision pour régularisation des charges et produits de l'épargne logement, ainsi que les impôts payés par avance sur les plus-values latentes constatées sur les O.P.C.V.M.

2.2.3 Impôt de distribution

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves de la Caisse Régionale, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées, n'a pas été provisionné ; elles ne sont pas, en principe, distribuées par la Caisse Régionale.

2.3 Le crédit-bail

En application du principe de prééminence de la réalité

économique sur l'apparence juridique et conformément aux principes de consolidation, les contrats de crédit-bail pour lesquels l'option d'achat sera certainement exercée, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

Ce même principe s'applique aux contrats de location financière de longue durée.

Au titre de l'exercice 1999, l'application de ces principes a conduit au retraitement de 2.454 milliers de francs dans le compte de résultat et de - 5.832 milliers de francs en ce qui concerne les comptes de réserves.

1. DÉTAIL DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION		
Désignation		Président
Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou 18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS		Noël DUPUY
Liste des Caisses Locales :		
AMBOISE	51, Rue Nationale 37400 AMBOISE	Bernard HESNAULT
AZAY LE RIDEAU	9, Rue Carnot 37190 AZAY LE RIDEAU	J.Pierre DUVEAU
BLERE	41, Rue des Déportés 37150 BLERE	Alain GODEAU
BOURGUEIL	28, Rue Pasteur 37140 BOURGUEIL	Guy DELANOUE
CH. LA VALLIERE	8, Av. GL Leclerc 37330 CH. LA VALLIERE	Albert FLEUREAU
CHATEAURENAULT	7, Rue de la République 37110 CHATEAURENAULT	Micheline LEHOUX
NEUVY LE ROY	11, Rue du 11 Novembre 37370 NEUVY LE ROY	Patrick CINTRAT
CHINON	72, Rue de l'Hôtel de Ville 37500 CHINON	Pascal FONFREDE
TOURS LA RICHE	20, Place J.Jaurès 37000 TOURS	Marcel BOUILLON
LE GRAND PRESSIGNY	Rue des Tanneries 37350 LE GRAND PRESSIGNY	Guy DUPORT
SAVIGNE S/ LATHAN	22, Av. des Tourelles 37 340 SAVIGNE S/ LATHAN	Hervé de BRIANCON
DESCARTES	13, Rue du Commerce 37160 DESCARTES	Christophe GUILLARD
LANGAIS	16, Place du 14 juillet 37130 LANGAIS	Serge COUSSEAU
LIGUEIL	57, Rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL	Guy BOUTIN
L'ILE BOUCHARD	31, Av. des Presles 37220 L'ILE BOUCHARD	Philippe ONDET
LOCHES	1, Rue de Tours 37600 LOCHES	Philippe BRUNEAU
MONTRESOR	6, Route de Beaumont Village 37460 MONTRESOR	Olivier FLAMAN
NEUILLE PT PIERRE	15, Rue du Commerce 37360 NEUILLE PT PIERRE	Gabriel PIEGU
PREUILLY S/ CLAISE	13, Grande rue 37290 PREUILLY S/ CLAISE	Michel LAVERGNE
RICHELIEU	30, Rue Henri Proust 37120 RICHELIEU	Pierre BOUREAU
STE MAURE	4, Rue St Michel 37800 STE MAURE	Guy LANDREAU
TOURS NORD ST CYR	27, Av. Maginot 37100 TOURS	Patrice VALLEE
VOUVRAY	1 et 3 Rue de la République 37210 VOUVRAY	Daniel ALLIAS
JOUE LES TOURS	17, Rue A.Briand 37300 JOUE LES TOURS	Henri VEDRENNE
VALLEE DE L'INDRE	2, Rue Nationale Montbazou 37250 VEIGNE	Noël DUPUY
LUYNES	2, Rue de la République 37230 LUYNES	Georges LOUAULT
ST PIERRE	39, Av. de la République 37700 ST PIERRE	François SOULET
CHAMBRAY LES TOURS	Centre Ccial La Vrillonnerie 37170 CHAMBRAY	Jacques MERLE
VAL DE LOIRE	Bd Winston Churchill 37041 TOURS	Philippe BIZIEUX
AVAILLES	Rue du 11 Novembre 86460 AVAILLES	Jacky CHARRUAULT
CHATELLERAULT	50, Bd Blossac 86100 CHATELLERAULT	Michel ARNAULT
CHAUVIGNY	21, Place du Marché 86300 CHAUVIGNY	Claude FOUCHER
CIVRAY	7, Rue des Doves 86400 CIVRAY	Odet TRIQUET
CHARROUX	Place des Halles 86250 CHARROUX	Yves GARGOUIL

PERIMETRE DE CONSOLIDATION		
Désignation		Président
Liste des Caisses Locales (suite):		
COUHE VERAC	35, Place de la Marne 86700 COUHE VERAC	Guy PAUTROT
GENCAY	Rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY	Christian VIGNES
ISLE JOURDAIN	14, Av. Pasteur 86150 ISLE JOURDAIN	Robert NEAUME
LENCLOÎTRE	9, Place du Général Pierre 86140 LENCLOÎTRE	Bernard BOYER
LOUDUN	Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN	Michel BILOE
LES TROIS MOUTIERS	Av. d'Autmetz 86120 LES TROIS MOUTIERS	Michel CAILLETEAU
LUSIGNAN	2, Rue Carnot 86600 LUSIGNAN	Rémy VIERFOND
LUSSAC	29, Av. du Dr. Dupont 86320 LUSSAC	Gérard COURAULT
MIREBEAU	Place de la République 86110 MIREBEAU	Louis REAU
ST JEAN DE SAUVES	Place du Marché 86330 ST JEAN DE SAUVES	Bernard MASSICOT
MONTMORILLON	19, Bd Strasbourg B.P. N° 51 86501 MONTMORILLON	Hervé de MONVALLIER
MONTS S/ GUESNES	Rue du Château 86420 MONTS S/ GUESNES	Paul ROY
NEUVILLE	Place Joffre 86170 NEUVILLE	André MARIT
DANGE ST ROMAIN	Rue Jules Ferry 86220 DANGE ST ROMAIN	Jean CAILLE
PLEUMARTIN	Av. de Hargarten 86450 PLEUMARTIN	Hubert BERNARD
ST GERVAIS	Place Centrale 86230 ST GERVAIS	Joseph FAULCON
ST SAVIN	Place de la Libération 86310 ST SAVIN	Bernard CHAUSSEBOURG
LA TRIMOUILLE	20, Rue Octave Bernard 86290 LA TRIMOUILLE	Marc NICOLAS
VIVONNE	15, Av. de la Plage 86370 VIVONNE	Gérard ALPHONSE
VOUILLE	14 Place de la Barre 86190 VOUILLE	Pierre MANCEAU
ST GEORGES LES BX	Impasse Ancienne Gendarmerie 86130 ST GEORGES	Raymond MARTINEAU
SAINT JULIEN L'ARS	32, Rue de Chauvigny 86800 SAINT JULIEN L'ARS	Daniel GUEDON
LA VILLEDIEU	Av. des Bosquets 86340 LA VILLEDIEU	Gérard FOURESTIER
POITIERS	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Michel THONNEAU
DEPARTEMENTALE	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Jean Claude THIOLLET

2. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (en milliers de francs)

Variations des capitaux propres consolidés	
CAPITAL AU 31.12.1998	692.504
- Variation de capital	4.917
CAPITAL AU 31.12.1999	697.421
- Primes liées au capital au 31.12.1998	428.347
- Variation de la prime d'émission	4.356
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.1999	432.703
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.1998	1.465.962
- Résultat consolidé au 31.12.1998	189.650
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 19.367
- Dividendes aux CCI	- 11.910
- Variation des réserves de réestimation	0
- Variation des réserves de conversion	0
- Variations des réserves sociales consécutives aux opérations de fusions	0
- Autres variations – Ecart conversion Euro	- 165
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.1999	1.624.170

3. CHARGE FISCALE

(en milliers de francs)

CHARGE FISCALE	1999	1998
Charge d'impôt courant de l'exercice	148.773	139.613
• Sur le résultat ordinaire	155.510	168.798
• Sur le résultat exceptionnel	- 6.737	- 29.185
TOTAL	148.773	139.613
Produit d'impôt différé de l'exercice	- 34.549	- 11.214
IMPOT SUR LES BENEFICES	114.224	128.399

4. PRESENTATION DES COMPTES EN EURO

BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales (en milliers d'Euros)

ACTIF	1999	1998	PASSIF	1999	1998
Opérations interbancaires et assimilées	61.320	18.593	Opérations interbancaires et assimilées	8.100	3.688
Opérations internes au Crédit Agricole	506.648	355.007	Opérations internes au Crédit Agricole	3.262.720	2.968.924
Opérations avec la clientèle	3.853.743	3.654.391	Comptes créditeurs de la clientèle	1.123.665	1.054.077
Obligations et autres titres à revenu fixe	77.936	80.279	Dettes représentées par un titre	11.636	13.025
Actions et autres titres à revenu variable	152.155	140.876	Autres passifs et Comptes de régularisation	80.308	78.211
Participations, activité de portefeuille, parts entreprises liées	212.227	175.772	Provisions pour risques et charges	18.678	12.281
Immobilisations corporelles et incorporelles	58.875	59.255	Dettes subordonnées	47.023	43.668
Autres actifs et comptes de régularisation	101.456	125.603	Fonds pour risques bancaires généraux	18.948	12.634
			Capitaux propres	453.282	423.268
TOTAL ACTIF	5.024.360	4.609.776	TOTAL PASSIF	5.024.360	4.609.776

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales (en milliers d'Euros)

	1999	1998
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	111.977	114.212
Produits nets des commissions	70.148	59.658
Produits nets des opérations financières	12.137	11.391
Autres produits nets d'exploitation	16.423	16.687
PRODUIT NET BANCAIRE	210.685	201.948
Charges générales de fonctionnement	132.961	130.583
Frais de personnel	73.107	71.100
Autres frais administratifs	49.006	48.504
Dotations aux amortissements	10.848	10.979
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	77.724	71.365
Dotations nettes aux provisions sur créances et hors-bilan	- 14.991	- 11.281
Résultat net sur immobilisations financières	- 554	- 44
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux	- 6.315	- 777
Résultat net exceptionnel	- 5.059	- 10.777
Charge fiscale	- 17.413	- 19.574
RESULTAT NET	33.392	28.912

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou établis en francs, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Caisse Régionale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 13 mars 2000

Les commissaires aux comptes

Cabinet J.J.BECOUBE et ASSOCIÉS

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Jacques BECOUBE

Philippe FOURQUET

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Caisse Régionale, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Le 13 mars 2000

Les commissaires aux comptes

Cabinet J.J. BECOUBE et ASSOCIÉS

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Jacques BECOUBE

Philippe FOURQUET

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, établis en francs, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Caisse Régionale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à

apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 13 mars 2000

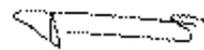
Les commissaires aux comptes

Cabinet J.J. BECOUZE et ASSOCIÉS

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Jacques BECOUZE



Philippe FOURQUET

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2000

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, les sociétaires prennent acte qu'aucune convention visée par l'article 101 de la loi du 24.07.1966 n'existe.

TROISIEME RESOLUTION

Renouvellement PARTIEL du Conseil d'Administration.
Sièges à pourvoir : 6

Les Administrateurs sortants sont :

- Monsieur Pierre BOUREAU
- Monsieur Noël DUPUY
- Monsieur Olivier FLAMAN
- Monsieur Bernard MASSICOT
- Monsieur Odet TRIQUET

qui sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat,

- Monsieur Gérard LEVEQUE
qui ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'augmentation de capital de 336.263 Euros (2.205.742 Francs) qui passe de 75.151.816,50 Euros (492.963.600 Francs) à 75.488.079,50 Euros (495.169.342 Francs) par :

- prélèvement sur les réserves disponibles d'un montant de 25.132,50 Euros (164.859 Francs) pour assurer l'opération de conversion du capital social en Euros décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/03/99.

- augmentation de 311.130,50 Euros (2.040.882 Francs) résultant de l'émission de 20.402 Certificats Coopératifs d'Investissement de 15,25 Euros de valeur nominale émis en paiement du dividende des Certificats Coopératifs d'Investissements existants.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à :

- 3,40 % le taux d'intérêts aux Parts Sociales pour l'exercice 1999.
- 1,50 Euro (9,84 F) net par titre, le dividende versé en numéraire aux Certificats Coopératifs d'Investissement.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément aux statuts, d'accorder à chaque porteur de Certificats Coopératifs d'Investissement la possibilité d'opter pour le paiement en Certificats Coopératifs d'Investissement de la totalité du dividende afférent aux titres qu'il détient.

Les nouveaux Certificats Coopératifs d'Investissement, objet de la présente option, seront émis à une valeur représentant au moins 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende et arrondie au centième d'Euro supérieur.

Ces nouveaux Certificats auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les Certificats Coopératifs d'Investissement actuels, à l'exception de leur date de jouissance fixée au 1er janvier 2000.

Lorsque le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier de CCI, le porteur de CCI recevra le nombre entier de CCI immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire, ou immédiatement inférieur, en complétant d'une soulte en espèces.

Le délai d'exercice de l'option ouverte aux titulaires de Certificats Coopératifs d'Investissement débutera le 17 avril 2000, date de détachement du dividende et s'achèvera le 12 mai 2000.

Le paiement de dividende en numéraire sera effectué à partir du 26 mai 2000.

La part des dividendes afférente aux CCI que la Caisse Régionale détiendrait à la date de la mise en paiement fera l'objet d'une inscription en réserve facultative. Les dividendes versés en 1999, enregistrés en fin d'exercice dans un compte d'instance, feront l'objet de la même affectation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résultera.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir le résultat bénéficiaire comme suit :

Résultat Bilan	183.505.652,29 F
Intérêts aux parts sociales à 3,40 %	12.455.361,79 F (1.898.807,66 €)
Dividende aux Certificats Coopératifs d'Investissement	12.672.134,82 F (1.931.854,50 €)
Reste à répartir	158.378.155,68 F
Affectation des 3/4 à la réserve légale	118.783.616,76 F
Solde à la disposition de l'Assemblée Générale	39.594.538,92 F
Affectation proposée par le Conseil d'Administration :	
Affectation à la réserve facultative	39.594.538,92 F

Les montants des intérêts aux Parts Sociales et des dividendes aux Certificats Coopératifs d'Investissement, versés au titre des trois exercices précédents, sont les suivants :

Intérêts aux Parts Sociales

Exercices	Total net versé	Taux d'intérêt net
1996	16 479 607,50 F	4,50%
1997	16 479 526,50 F	4,50%
1998	12 451 197,80 F	3,40%

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCI
1996	6 066 259,40 F	8,60 F
1997	11 713 979,20 F	9,40 F
1998	1 825 201,44 € (11 972 536,61 F)	1,44 € (9,45 F)

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, conformément aux dispositions de l'article 217-2 modifié de la loi du 24 juillet 1966, la Caisse Régionale d'opérer en bourse sur ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement, en vue de régulariser le marché, pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 28 septembre 2001.

Pendant cette période, la Caisse Régionale pourra :

- acquérir ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement jusqu'à concurrence de 4 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement compris dans le capital social, au prix maximum de 120 Euros (787,15 Francs) par Certificat Coopératif d'Investissement ;
- vendre en bourse tout ou partie des Certificats Coopératifs d'Investissement ainsi acquis, au prix minimum de 45 Euros (295,18 Francs) par Certificat Coopératif d'Investissement.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement acquis dans les conditions ci-dessus indiquées devront être mis sous la forme nominative et être entièrement libérés. Ces Certificats ne donneront pas droit aux dividendes et, en cas d'augmentation de capital en numéraire par émission de Certificats Coopératifs d'Investissement, la Caisse Régionale ne pourra pas exercer le droit préférentiel de souscription.

En outre, ils seront privés du droit de vote lors des assemblées spéciales de porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement.

La Caisse Régionale devra disposer de réserves autres que la réserve légale d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des Certificats Coopératifs d'Investissement qu'elle pourra ainsi détenir.

Le Conseil d'Administration dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, donnera aux sociétaires les informations prévues par l'article 217-4 alinéa 2 de la loi du 24 juillet 1966.

De plus, la société se conformera, vis à vis de la Commission des Opérations de Bourse et du Conseil des Marchés Financiers, aux dispositions des articles 217-2 alinéa 2 et 271-5, de ladite loi.

Conformément au règlement COB 98-02, une note d'information concernant ce programme de rachat de Certificats Coopératifs d'Investissement a été visée par la Commission des Opérations de Bourse le 13 mars 2000, sous le n° 00-300.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet, au nom et pour le compte de la Caisse Régionale, de procéder à l'acquisition et à la vente des Certificats Coopératifs d'Investissement de la Caisse Régionale aux conditions ci-dessus énoncées et conformément à l'autorisation sus-énoncée, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la régularité des opérations.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs nécessaires au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les formalités requises en application des résolutions qui précèdent.



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU